



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation :
3 décembre 2020

Date d'affichage :
3 décembre 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 25
Procuration : 3

A la majorité :
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent Poissant, Mme Nadège Vandebussche, M. Philippe Dutkiewicz, Mme Catherine Bécart, M. Didier Comparon, Mme Anne-Marie Duhamel, M. Jean-Pierre Coquelle, Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Romain Drumez, Mme Virginie Martel, M. Joël Ouvry, Mme Perrine Fruchart, M. Bruno Lothe, Mme Cindy Queste, M. Michael Honoré, M. Philippe Caron, Mme Sophie Passerieux, M. Joël Bigourd, Mme Marie-Claire Evrard-Courtin, Mme Jaqueline Lacheray, Mme Angélique Wasil, M. Ludovic Decocq, M. Gaëtan Galle.

Excusée : Madame Sylvie Debove.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Jimmy Delestienne pouvoir à M. Ludovic Decocq, Monsieur Alain Courault pouvoir à Mme Anne-Marie Duhamel, Madame Debert Marie-Claire pouvoir à Mme Nadine Dautriche-Waeles, M. Hermant Serge pouvoir à M. Bigourd Joël

Secrétaire : Mme Perrine Fruchart

Objet : Convention de partenariat entre la Commune de Mazingarbe et le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys (S.Y.M.S.A.G.E.L.) pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile,

Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment l'article L731-3,

Considérant que le P.C.S. définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'informations élaborés au titre des actions de prévention. Le P.C.S. complète les plans O.R.S.E.C. (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).

Considérant que le D.I.C.R.I.M. est un document réalisé par le maire et librement consultable en mairie qui a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- Les risques naturels et technologiques ;
- Les conséquences individuelles ;
- Les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ;
- Les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20/06/2005) ;
- Les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde et le D.I.C.R.I.M. datent de 2011 et qu'il y a lieu de mettre à jour ces documents,

Considérant que dans le cadre du développement et du renforcement de la gestion du risque sur le territoire du Sage de la Lys, il est nécessaire de mobiliser les différents partenaires et tout particulièrement le S.Y.M.S.A.G.E.L.,

Considérant que l'établissement d'une convention est nécessaire entre la commune de Mazingarbe et le S.Y.M.S.A.G.E.L. afin de fixer les rôles de chacun,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Commune et le S.Y.M.S.A.G.E.L. pour l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le ... 18/12/2020

Publiée et Notifiée le
... 22/12/2020

Le Maire,

Laurent Poissant



Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

